



## **BRETAGNE CLASSIC AUTOMOBILE**

**Plouay 19 avril 2025**

### **RALLYE DE BRETAGNE ORGANISATION**

39 Rue de la Villeneuve Bat1 Pen Men 56100 Lorient  
organise le 19 Avril 2025, le 5ème Bretagne Classic Automobile.

Il s'agit d'une démonstration historique sur route fermée réservée aux voitures d'époque.  
La manifestation est conforme au décret 2017-1279 du 9 août 2017, à l'article R331-18 à 331-45 du code du sport, [article A.331-32 du code du sport](#) et aux Règles Technique de Sécurité (RTS) définies dans l'arrêté INTS1730387A du 24 novembre 2017.  
Elle a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la sous-préfecture de Lorient.

#### **Secrétariat**

Rallye de Bretagne Organisation – 39 Rue de la Villeneuve Bat1 Pen Men – 56100 Lorient  
Tel. 06 10 69 35 41 Mail : [maxmartineau@asa-oceane.com](mailto:maxmartineau@asa-oceane.com)

#### **Responsables de la manifestation**

Organisateur administratif : RALLYE DE BRETAGNE ORGANISATION.  
Organisateur Technique : RALLYE DE BRETAGNE ORGANISATION avec le concours de ARSP.  
Médecin réanimateur urgentiste : Gérard Preuss Licence N° 57761  
Responsable de la sécurité : Sébastien Pigeot Licence N° 307884  
Directeur de la manifestation : Max Martineau Licence N° 18156  
Directeur de course : Guillaume Cousin Licence N° 206258  
Responsable du Contrôle Technique : Christophe Carer ARSP

#### **Description de la manifestation.**

Cette manifestation est ouverte à :

- \* Voitures anciennes de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours.
- \* Voitures anciennes de compétition de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours.
- \* Aux monoplaces et barquettes ancienne génération.
- \* Aux voitures de catégorie Young Timer (entre 25 et 30ans).
- \* A des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique.

**Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles. Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route fermée.**

**Une ou deux personnes à bord sont autorisées. (A condition que le passager soit attaché soit par harnais ou ceinture d'origine, et casqué)...**

**Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés dans les véhicules en démonstration.**

Elle empruntera le tracé du Slalom de Plouay, Boulevard des Championnats du monde sur une longueur de 1850 mètres.

Ce tracé sera fermé à la circulation par arrêté Départemental et préfectoral et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

## **PROGRAMME :**

- Ouverture des inscriptions : Dès la parution de ce règlement.
- Clôture des inscriptions : **Le mardi 15 avril 2025** à minuit cachet de la poste faisant foi.
- **Accueil des participants :** Le samedi 19 avril de 7h30 à 9h30 au Chapiteau Accueil Concurrents Esplanade du championnat du Monde à Plouay.

- Vérifications administratives, techniques et d'authenticité : Chapiteau Accueil concurrents.  
Le 19 avril de 7h45 à 9h45.

### **Briefing obligatoire avec émargement des participants à 9h. (Face au podium).**

- Phase de découverte : Le 19 avril de 9h30 à 12h.  
En fonction du nombre d'inscrits et du temps disponible, les participants bénéficieront de 2 ou 3 passages de reconnaissance.
- Phase de démonstration : Le 19 avril de 13h45 à 17h30
- Remise des Trophées et souvenirs face au podium : Le 20 avril à 18h30

## **VÉHICULES AUTORISÉS A PARTICIPER - CONFORMITE - EQUIPEMENTS.**

Les véhicules autorisés à participer appartiennent aux catégories suivantes :

- \* Toutes voitures anciennes et de compétition de plus de 30 ans au 31 décembre de l'année en cours).
- \* **Toutes voitures de compétition ayant été homologuées mais qui n'ont plus de passeport technique (Tourismes, Protos, monoplaces..). Voir Article Contrôles techniques pour la sécurité.**
- \* Aux voitures de catégorie Young Timers (Entre 25 et 30 ans).
- \* Aux voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique, dans le limite de 10% du plateau de la démonstration.
- \* Aux voitures de Sport et GT.

**Les véhicules de type Custom, Quad, Karting, Kart-cross et autres dérivés sont interdits.**

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de **40**.

Les organisateurs fixent le nombre de participants, se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et ou de la manifestation, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessous, non conforme aux normes techniques ou administratives.

## **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire.
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.

Il vous sera remis :

- Une plaque souvenir du 5ème Bretagne Classic Automobile.
- Bracelets pour le participant et accompagnants si inscrits.
- Les numéros de course.
- La publicité obligatoire dans le cas de l'engagement à 95€. (ou 80€ sans le repas).

## **VÉRIFICATIONS TECHNIQUES**

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques qui doivent être en bon état.
- Les pneumatiques de type « slicks » réservés strictement aux voitures de compétition...
- Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- Présence d'un triangle de signalisation et/ou de feux de détresse pour les véhicules en étant pourvus à l'origine.
- Ceintures de sécurité et harnais obligatoires pour tous les véhicules en étant équipés à l'origine. (Véhicules postérieurs au 1<sup>er</sup> Septembre 1967 pour les ceintures).
- Pour les voitures de compétition, un extincteur à poudre (minimum 1 kg, date de péremption valable) **correctement fixé** et facilement accessible, sera obligatoire.
- Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation et devra être conforme à la Législation.
- Le casque obligatoire (aux normes). Une combinaison de pilotage aux normes est conseillée. Sinon, les bras et jambes seront couverts ...Vêtements type nylon INTERDITS...

## **EXAMEN GENERAL DU VEHICULE**

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, et sans qu'il puisse être réclamé de dédommagement.

## **DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION**

Le conducteur devra être sanglé et casqué.

Un passager à bord strictement passif (pas de chronométrage, pas de note) sera accepté s'il a reçu l'autorisation du Directeur de la manifestation, il devra être sanglé et casqué.

Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés dans les véhicules en démonstration.

Les organisateurs prendront les mesures nécessaires pour que les véhicules ne puissent pas se rattraper sur le parcours de la démonstration.

L'intervalle des départs ne pourra pas être inférieur à 30 secondes.

Les concurrents partiront par ordre de numéros. En ordre décroissant du plus grand au plus petit.

Ces numéros seront attribués par l'organisateur et suivant la liste des engagés.

## **LA JOURNÉE COMPORTERA DEUX PHASES :**

### **PHASE DE RECONNAISSANCE DU PARCOURS.**

Cette phase s'étendra de 9h00 à 12h00 pour les essais, le samedi 19 avril 2025.

Chaque participant, pourra effectuer 2 à 3 passages d'essais libres de reconnaissance, en fonction du nombre d'engagés et du temps horaire disponible.

### **PHASE DE DEMONSTRATION.**

Cette phase s'étendra de 13h45 à 17h30 heures le 19 avril 2025.

Les engagés effectueront 3 ou 4 passages en fonction du nombre de participants et du temps horaire disponible.

## **REMISE DES TROPHEES ET SOUVENIRS :**

La remise des Trophées se tiendra face au podium à partir de 18h le samedi 19 avril 2025.

Des coupes ou trophées récompenseront tous les participants.

## **PENALISATIONS**

### **DEPART REFUSE**

- Voiture ne correspondant pas aux critères de la démonstration.
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.
- Non-paiement de l'engagement.
- Retard de présentation supérieur à 15 minutes au départ de la manche ou à chaque phase de démonstration.
- Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicule absents ou falsifiés.

### **EXCLUSION**

- Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, incorrecte ou anti-sportive.
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, ou les autres participants,
- Falsification des documents de contrôle, etc....
- Non-respect de la signalisation, des demandes du directeur d'épreuve ou des signaux présentés par les commissaires de piste. (drapeaux jaunes, rouges, bleus...)
- Non apposition des publicités de l'organisateur, sauf paiement de l'engagement x2.

## **EQUIPEMENTS**

- 6.1.** Aucun appareil de mesure de distance supplémentaire ne sera autorisé (il devra être masqué ou débranché).
- 6.2.** Tout chronomètre sera interdit à bord des véhicules.
- 6.3.** Les participants devront obligatoirement être sanglés et casqués.
- 6.4.** Extincteur et batterie fixés, harnais ou ceintures de sécurité (cf. article 3/2) sont obligatoires.

## **ASSURANCES**

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation et de souscrire une «assurance piste».

Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 et les Articles R331-18 à 331-45 du code du sport, et à [article A.331-32 du code du sport](#) et aux Règles Technique de Sécurité (RTS) définies dans l'arrêté.

## **PUBLICITE SUR LES VOITURES.**

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules.

La publicité de l'organisateur est obligatoire en ayant souscrit au montant d'engagement de 95€.

Si refus de la publicité de l'organisateur, le montant de l'engagement sera de 200€.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- N'empiètent pas sur les endroits réservés à la publicité de l'organisateur, n'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres.

## **APPLICATIONS DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE.**

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

### **AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE**

En raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

## **CIRCULATION - ASSISTANCE**

Tout véhicule non immatriculé ne pourra emprunter des routes ou voies ouvertes à la circulation publique. Les monoplaces, prototypes et autres véhicules non immatriculés ne devront pas quitter le parc d'assistance et le parcours durant la manifestation.

Les commissaires de piste indiqueront en outre de manière claire, par l'usage d'un drapeau jaune agité ou fixe, la présence d'un danger sur le parcours.

Le drapeau Rouge étant **ARRET IMMEDIAT**.

Chaque participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra le signaler à l'organisation.

## **ENGAGEMENT.**

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

Max Martineau  
22 Rue du Dr Benoit Villers  
56100 Lorient

Le nombre des engagés est fixé à **40**.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **95€ \*** avec la publicité obligatoire de l'organisateur.

À 200€ sans la publicité de l'organisateur.

À 185€ " " " sans repas

Les droits d'engagement comprennent : L'assurance RC de l'organisateur.

- Une plaque souvenir de l'événement.
- Un jeu de numéros.
- Une coupe ou trophée à la remise des prix.
- 1 Repas le samedi midi...

Repas accompagnateur **15€ par personne supplémentaire.**

**\* Engagement réduit à 80€ sans le repas.**

**\* Réduction de 10€ pour les sociétaires ACO et ARSP à jour de leur cotisation 2025. (A présenter aux vérifications). Soit 85€ avec le repas ou 70€ sans le repas...**

Les engagements et repas complémentaires doivent être **impérativement** accompagnés du règlement libellé à l'ordre de : **Rallye de Bretagne Organisation. RBO**

**Ouverture des engagements dès la parution du règlement.**

**Date de clôture des inscriptions le mardi 15 avril...**

**Si le nombre maximum d'inscriptions est atteint avant la date de clôture, une liste d'attente sera créée.**

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la fiche d'inscription annexée au présent règlement.